



Droits du locataire restitution des clés et visites

Par **valerie**, le **16/06/2014** à **16:54**

Bonjour,

J'ai donné mon préavis qui se termine au 30 juin prochain. Mon propriétaire exige que je lui rende les clés le 18 juin pour qu'il puisse faire ses visites, alors que je me plie en quatre pour qu'il puisse venir mais que l'on s'entende sur les rendez vous car je travaille, a-t'il le droit de me demander les clés? car son mari m'a dit qu'il était chez lui. Merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **16/06/2014** à **16:57**

Bonjour,

Bien entendu, la réponse est non !

Le bailleur n'a aucun droit de vous imposer d'entrer en votre absence.

En revanche, si une clause de visite existe bien au bail, vous devez la respecter si elle n'est pas abusive (donc si elle ne prévoit pas plus de 2 heures de visite par jour ouvrable).